

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
<b>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b>	
Procès verbal du 3 octobre 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 3 octobre 2011 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby et Christian Marcoux, et la conseillère Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 3 octobre 2011	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du 3 octobre 2011</b></p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 <i>PRIERE</i></li> <li>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></li> <li>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></li> <li>5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i></li> <li>6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1 Présentation des comptes</li> <li>6.2 Séminaire MegaGest</li> <li>6.3 Approbation de la programmation de travaux pour le programme TECQ 2010-2013</li> <li>6.4 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster</li> <li>6.5 Renouvellement carte de membre Télévision Communautaire de l'Érable</li> </ol> </li> <li>7 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>7.1 Déneigement des entrées et des stationnements municipaux</li> <li>7.2 Indexation du contrat de déneigement</li> <li>7.3 Demande pour la rue Roy</li> </ol> </li> <li>8 <i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>8.1 Adoption du deuxième projet de règlement 298 modifiant le règlement de zonage 124</li> </ol> </li> <li>9 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1 Adhésion annuelle 2012 à Tourisme Érable</li> </ol> </li> <li>10 <i>CORRESPONDANCE</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>10.1 Rapport annuel d'activités 2010-2011 de la Sûreté du Québec</li> </ol> </li> <li>11 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></li> <li>12 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> <li>12.1 Commandite pour la partie de cartes du Cercle des Fermières</li> <li>12.2 Bourses d'études municipales Desjardins</li> <li>12.3 Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable</li> <li>12.4 Délégation d'un membre du conseil à la Table des aînés de la MRC de l'Érable</li> </ol> </li> <li>13 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></li> <li>14 <i>LEVEE DE LA SEANCE</i></li> </ol>
Ouverture de la séance	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>
240-10-2011 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p>

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### ADOPTÉE

241-10-2011  
Inversion de  
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

### ADOPTÉE

242-10-2011  
Présentation des  
comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10336 à 10385	<b>156 941.41 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>23 100.77 \$</b>
Grand total des paiements	<b>180 042.18 \$</b>

### ADOPTÉE

243-10-2011  
Séminaire  
MegaGest

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 125\$ plus taxes pour l'inscription de la directrice générale à un séminaire web offert par PG Govern à propos des nouveautés du système comptable de la municipalité. Cette dépense sera puisée au poste Formation et perfect. - Adm. (02 13000 454).

### ADOPTÉE

244-10-2011  
Approbation de la  
programmation  
de travaux pour  
le programme  
TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### ADOPTÉE

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement

La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion et présente un projet de règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster, et qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

**245-10-2011**  
Renouvellement  
carte de membre  
Télévision  
Communautaire  
de l'Érable

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité adhère en tant que membre à la Télévision communautaire de l'Érable pour un coût de 25.00\$ plus taxes jusqu'au 31 décembre 2012. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

### ADOPTÉE

Le conseiller Normand Raby mentionne son intérêt dans le point suivant, Damien Boissonneault étant son employeur.

**246-10-2011**  
Déneigement des  
entrées et  
stationnements  
municipaux

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux pour la saison hivernale 2011-2012, prix total avant taxes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT TAXES	TAUX HORAIRE AVANT TAXES
Ferme Pajean inc.	3 500.00\$	100.00\$
Damien Boissonneault	3 550.00\$	80.00\$

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Damien Boissonneault. Cette dépense sera puisée dans les différents comptes de déneigement au cours de l'exercice 2011-2012.

### ADOPTÉE

**247-10-2011**  
Indexation du  
contrat de  
déneigement

### **SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte le calcul d'indexation du contrat de déneigement pour l'hiver 2011-2012 fourni par la directrice générale et qui se chiffre à 4.16%. Ce qui donne un coût au kilomètre de 2 115.90\$ pour l'hiver 2011-2012.

### ADOPTÉE

**248-10-2011**  
Demande pour la  
rue Roy

ATTENDU la demande de M. Jean-Marie Boissonneault afin que la municipalité fournisse une lettre à la Corporation des aînés de Lyster mentionnant que la rue Roy n'est pas fermée pour le moment et qu'elle sera complétée l'an prochain ;

ATTENDU que la municipalité a déjà investi près de 100 000\$ dans la rue des Bouleaux afin d'apporter les services au bâtiment de la Corporation des aînés de Lyster ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU que pendant toute la durée du projet, il n'a jamais été question d'ouvrir la rue Roy à la circulation ;

ATTENDU que celle-ci a été utilisée temporairement lors de la construction des infrastructures de la rue des Bouleaux et qu'aucune mise en forme n'a été effectuée ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal informe M. Boissonneault que la rue Roy ne sera jamais ouverte et complétée pour la circulation.

QUE le conseil municipal autorise la Corporation des aînés de Lyster à utiliser cette rue à des fins de circulation et/ou d'entreposage pour la neige, mais ceci, à ses propres frais.

**ADOPTÉE**

La directrice générale explique le projet de règlement.

**249-10-2011**  
Adoption du deuxième projet de règlement 298 modifiant le règlement de zonage 124

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé «Règlement 298 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin de créer la nouvelle zone 50Ra/C à même les zones 32RA, 31C et 34IA.»

**ADOPTÉE**

**250-10-2011**  
Adhésion annuelle 2012 à Tourisme Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité accepte de participer au plan partenaire touristique du CLD de l'Érable pour un coût de 200.00\$ plus taxes pour l'année 2012. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**251-10-2011**  
Commandite pour la partie de cartes du Cercle des Fermières

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal offre deux abonnements d'un mois au Gymlyst au Cercle de Fermières de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle qui aura lieu le 29 octobre prochain.

**ADOPTÉE**

**252-10-2011**  
Bourses d'études municipales Desjardins

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le programme «Attestation et bourses d'étude municipales Desjardins» et accepte de remettre trois (3) bourses de 100\$, pour une valeur de 300\$. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



253-10-2011

Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de L'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en aide financière à la Maison du CLDI de l'Érable. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

254-10-2011

Délégation d'un membre du conseil à la Table des aînés de la MRC de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal délègue Madame Lise Bouchard-Lambert pour siéger comme membre du conseil d'administration de la Table des aînés de la MRC de l'Érable.

**ADOPTÉE**

255-10-2011

Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

256-10-2011

Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 27.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3<sup>e</sup> jour d'octobre 2011

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière